



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2023 A 19 HEURES

**Présents :** Alain CHIGROS, Mary COURTIAL, Océane DE DIOS, Alain GAUCHET, Sylvie GAYDIER, Laurys LE MARREC, Robert MARLHOUX, Guillaume MITON, Rodolphe PORCHERON, Chantal SOLEILLANT

**Absents :** Céline BIGAY, Annie DELAIR, Ségolène JUILLARD, Geneviève POULAIN, Gérald TOURRAILLE

**Procurations :** Gérald TOURRAILLE a donné procuration à Alain CHIGROS, Geneviève POULAIN a donné procuration à Laurys LE MARREC, Annie DELAIR a donné procuration à Alain GAUCHET et Céline BIGAY a donné procuration à Sylvie GAYDIER

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de choisir un ou une secrétaire de séance. A l'unanimité, Robert MARLHOUX est désigné secrétaire de séance.

### **1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 07 décembre 2022**

Le conseil approuve le compte-rendu de la séance du 07 décembre 2022, tenue en mairie de Coudes

### **2. Convention SIEG**

#### **Délibération n° 001/2023 : Travaux d'éclairage public – Optimisation des Systèmes de Gestion d'Eclairage Public**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition du SIEG concernant l'optimisation des systèmes de gestion de l'éclairage public.

Ce programme vise à accélérer la démarche sur les systèmes de gestion pour optimiser le fonctionnement du patrimoine éclairage public au vu de limiter les coûts induits de fonctionnement pour les collectivités adhérentes à la compétence éclairage public de TE63.

Monsieur le Maire propose de participer à ce programme, mené par le Territoire d'Energie Puy-de-Dôme avec le soutien de France Relance.

Les conditions sont les suivantes :

France relance apporte 70% d'aide d'état au montant H.T des travaux à réaliser

Territoire d'Energie Puy-de-Dôme apporte 20% du montant des travaux à réaliser et se charge de l'intégralité du financement de la TVA

La commune apporterait les 10% du montant H.T des travaux à réaliser restant

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la proposition de Monsieur le Maire
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de financement des travaux.

### **3. Cantine – Prix du repas adulte**

#### **Délibération n° 002/2023 : Augmentation du repas adulte**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le prix de vente du ticket de cantine pour les enfants et les adultes ; le ticket est à 4 euros.

Au vue du contexte économique actuel, hausse des prix de l'essence, des matières premières, Etape Auvergne annonce une augmentation des tarifs des repas en 2023 :

- Prix du repas enfant sans pain à partir du 1er janvier 2023 : 3,68 euros HT
- Prix du repas adulte sans pain à partir du 1er janvier 2023 : 3,88 euros HT



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2023 A 19 HEURES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une revalorisation de 0,50 € du prix de vente du repas Adulte.

Après délibération et à 12 VOIX POUR et 1 ABSTENTION, le Conseil Municipal décide d'approuver cette proposition et de fixer à compter du 20 février 2023 le prix de vente unitaire repas Adulte à 4,50 €.

#### 4. Dossier demande de subvention – DETR / FIC / Amendes de Police

##### **Délibération n° 003/2023 : Dossier F.I.C – Amélioration des équipements scolaires**

Monsieur le Maire propose au Conseil de déposer un dossier de F.I.C pour l'amélioration des équipements scolaires.

L'aménagement doit :

- Permettre tous les types de jeux : jeux traditionnels, jeux collectifs, jeux d'exercices moteurs, jeux calmes...
- Inciter les enfants à mettre en œuvre des activités nombreuses et variées en développant l'autonomie
- Permettre, par l'implantation de nombreuses plantes, l'enrichissement et l'enseignement scientifique
- Favoriser l'éducation à la citoyenneté, le respect des espaces, du petit matériel et la responsabilisation de chacun
- Solliciter fortement les élèves et modifier leurs pratiques habituelles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte les propositions de Monsieur le Maire et l'autorise à signer tous les documents nécessaires à ces travaux
- Décide de déposer un dossier de subvention F.I.C au titre de l'Amélioration des équipements scolaires

Plan de financement :

➤ Banquettes entourage arbre	1 049 €
➤ Marelle 11 dalles	568 €
➤ Panneaux ludique	1 540 €
➤ Bacs jardinière	1 527 €
➤ Plantes	358,05 €
➤ Projet Street Art – GRAFITI	4 000 €
➤ Réfection d'un mur d'enceinte	6 750,27 €

Pour projet GRAFITI

**TOTAL :** 15 792,32 €

Subventions :

➤ F.I.C 2023	4 737 €
➤ D.E.T.R 2023	4 737 €
➤ Autofinancement	6 318,32 €

**TOTAL :** 15 792,32 €

##### **Délibération n° 004/2022 : Demande subvention : DETR Fiche N° 2 – Travaux vestiaire Complexe sportif - FIC – Aménagement du Territoire**

Monsieur le Maire propose au Conseil de déposer : un dossier de DETR et un dossier FIC – Aménagement du Territoire pour la réalisation de travaux de réfection des vestiaires du complexe sportif.

Ces travaux ont pour objectif d'offrir un confort suffisant aux utilisateurs du complexe.



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2023 A 19 HEURES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte les propositions de Monsieur le Maire et l'autorise à signer tous les documents nécessaires à ces réalisations
- Décide de déposer un dossier de subvention D.E.T.R au titre Fiche N°2 : Bâtiments communaux et intercommunaux.
- Décide de déposer un dossier de subvention FIC au titre de l'Aménagement du Territoire

Plan de financement :

Plomberie Douche Vestiaire	5 632,35 €
Travaux platerie peinture	18 230,68 €
<b>TOTAL :</b>	<b>23 683,03 €</b>

Subventions :

D.E.T.R 2023	7 158,00 €
FIC 2023	7 158,00 €
Autofinancement	9 367,03 €
<b>TOTAL :</b>	<b>23 683,03 €</b>

### **Délibération n° 005/2023 : Dossier DETR Fiche N° 01-02 – Aménagement de la cour de l'école**

Monsieur le Maire propose au Conseil de déposer un dossier de DETR pour l'aménagement et l'amélioration des équipements scolaires.

L'objectif est de végétaliser la cour de l'école et améliorer le cadre de vie des enfants lors des récréations.

L'aménagement doit :

- Permettre tous les types de jeux : jeux traditionnels, jeux collectifs, jeux d'exercices moteurs, jeux calmes...
- Inciter les enfants à mettre en œuvre des activités nombreuses et variées en développant l'autonomie
- Permettre, par l'implantation de nombreuses plantes, l'enrichissement et l'enseignement scientifique
- Favoriser l'éducation à la citoyenneté, le respect des espaces, du petit matériel et la responsabilisation de chacun
- Solliciter fortement les élèves et modifier leurs pratiques habituelles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte les propositions de Monsieur le Maire et l'autorise à signer tous les documents nécessaires à ces travaux
- Décide de déposer un dossier de subvention D.E.T.R au titre de l'aménagement et de l'amélioration des équipements scolaires



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 JANVIER 2023 A 19 HEURES

Plan de financement :

➤ Banquettes entourage arbre	1 049 €
➤ Marelle 11 dalles	568 €
➤ Panneaux ludique	1 540 €
➤ Bacs jardinière	1 527 €
➤ Plantes	358,05 €
➤ Projet Street Art – GRAFITI	4 000 €
➤ Réfection d'un mur d'enceinte Pour projet GRAFITI	6 750,27 €
<b>TOTAL :</b>	<b>15 792,32 €</b>

Subventions :

➤ F.I.C 2023	4 737 €
➤ D.E.T.R 2023	4 737 €
➤ Autofinancement	6 318,32 €
<b>TOTAL :</b>	<b>15 792,32 €</b>

**Délibération n° 006/2023 : Dossier DETR Fiche N° 1 – Aménagement et sécurisation de Bourg – Chemin de Batel**

Monsieur le Maire propose au Conseil de déposer un dossier de DETR pour l'aménagement et la sécurisation du Chemin de Batel.

L'objectif de ces aménagements est de supprimer les dysfonctionnements locaux du système de circulation qui ont conduit à des accidents.

Ces dysfonctionnements s'expliquent souvent par une conception initiale qui ne prend pas correctement en compte le comportement réel des usagers de l'espace public.

Ces travaux ont pour objectif :

- Assurer le confort et la sécurité des riverains,
- Assurer le confort et la sécurité des usagers de la route,
- Coordonner l'amélioration de la voirie et l'aménagement urbain avec un objectif d'embellissement de nos traverses d'agglomération,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte les propositions de Monsieur le Maire et l'autorise à signer tous les documents nécessaires à ces travaux
- Décide de déposer un dossier de subvention D.E.T.R au titre Aménagement de Bourg

Plan de financement :

➤ Extension voirie et sécurisation cheminement piétons	32 101,22 €
<b>TOTAL :</b>	<b>32 101,22 €</b>

Subventions :

➤ D.E.T.R 2023	9 630,37 €
➤ Autofinancement	22 470,85 €
<b>TOTAL :</b>	<b>32 101,22 €</b>



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 JANVIER 2023 A 19 HEURES

**Délibération n° 008/2023 : Dossier F.I.C – Achat défibrillateurs**

Monsieur le Maire propose au Conseil de déposer un dossier de F.I.C pour l'achat de trois Défibrillateur Automatisé Externe en extérieur.

La commune est équipée de défibrillateurs dans l'enceinte de la Mairie, dans l'enceinte des vestiaires du complexe sportif et dans l'enceinte de la salle des fêtes - Maison des Associations. Ces défibrillateurs sont vétustes et ne sont pas accessibles au public lors de la fermeture de ces établissements.

Les préconisations en matière d'installation d'un DAE sont les suivantes :

- **Installer le DAE de préférence en extérieur** pour qu'il soit accessible de tous même pendant les heures de fermeture au public ;
- **Installer le DAE sur le mur extérieur d'un bâtiment facilement identifiable et connu des citoyens** (ex : mairie, etc.) ;
- **Installer le DAE dans un boîtier pour le protéger des intempéries** et assurer son maintien dans les conditions, notamment de température, requises par son fabricant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte les propositions de Monsieur le Maire et l'autorise à signer tous les documents nécessaires à cet achat
- Décide de déposer un dossier de subvention F.I.C au titre de l'achat de défibrillateurs

Plan de financement :

➤ Achat trois DAE	3 180 €
<b>TOTAL :</b>	<b>3 180 €</b>

Subventions :

➤ F.I.C 2023	1 272 €
➤ Autofinancement	1 908 €
<b>TOTAL :</b>	<b>3 180 €</b>

**Délibération n° 009/2023 : Dossier Amende de Police – Aménagement et sécurisation de Bourg – Chemin de Batel**

Monsieur le Maire propose au Conseil de déposer un dossier de demande de subvention au titre des Amendes de Police pour l'aménagement et la sécurisation du Chemin de Batel.

L'objectif de ces aménagements est de supprimer les dysfonctionnements locaux du système de circulation qui ont conduit à des accidents.

Ces dysfonctionnements s'expliquent souvent par une conception initiale qui ne prend pas correctement en compte le comportement réel des usagers de l'espace public.

Ces travaux ont pour objectif :

- Assurer le confort et la sécurité des riverains,
- Assurer le confort et la sécurité des usagers de la route,
- Coordonner l'amélioration de la voirie et l'aménagement urbain avec un objectif d'embellissement de nos traverses d'agglomération,



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 JANVIER 2023 A 19 HEURES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte les propositions de Monsieur le Maire et l'autorise à signer tous les documents nécessaires à ces travaux
- Décide de déposer un dossier de subvention au titre des Amendes de Police pour l'aménagement de Bourg et la sécurisation Chemin de Batel.

Plan de financement :

- Extension voirie et sécurisation cheminement piétons 32 101,22 €

**TOTAL :** 32 101,22 €

Subventions :

- D.E.T.R 2023 9 630,37 €
- Amendes de police 7 500,00 €
- Autofinancement 17 130,37 €

**TOTAL :** 32 101,22 €

## 5. Divers

- **Point sur l'aire de Covoiturage**
- **Point Financier**

*La séance est levée à 20 h 45.*